

Il est procédé au vote nominatif.

M. le Bourgmestre.- Adoptés par 44 voix, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Propositions de motions

Proposition de motion introduite par Mme Nagy et M. Dhondt concernant les invendus alimentaires consommables

M. le Bourgmestre.- La majorité s'opposera à cette proposition de motion.

Mijnheer Dhondt, een van de problemen is dat wij geen vertaling hebben van de motie die door de meerderheid is ingediend. De wet schrijft voor dat een motie in de twee talen moet worden rondgedeeld.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Le groupe Ecolo-Groen! constate avec satisfaction qu'ayant déposé une motion sur les invendus alimentaires, elle suscite le débat sur cette question au sein du Conseil communal. Je regrette qu'à peine déposée la proposition de motion d'Ecolo-Groen, le Collège ait annoncé sa décision de prendre des mesures en la matière. C'est en recevant l'ordre du jour de cette séance que nous avons appris que le Collège déposait une motion, motion dont nous n'avons pas encore reçu le texte. Peut-on voter un texte qui n'existe pas ?

Je trouve peu élégant que la majorité ne nous ait pas proposé de déposer un texte commun alors que la proposition de motion de l'opposition vise en partie les mêmes objectifs. C'est seulement aujourd'hui que j'entends la possibilité de fusionner les deux textes. Monsieur le Bourgmestre, vous nous aviez habitués à davantage de fair-play démocratique. Je regrette que le changement de majorité ait modifié la manière dont est considérée l'opposition.

Une étude européenne estime que 89 millions de tonnes de déchets alimentaires sont jetées chaque année, soit 179 kilos par habitant. La répartition de ce gaspillage est la

suivante : 39 % pour l'industrie agroalimentaire, 42 % par les consommateurs, 4 % par le secteur horeca et 5 % par les détaillants. En réalité, de nombreuses entreprises agroalimentaires et de distribution pratiquaient déjà le don à des associations caritatives ou à des entreprises d'économie sociale. La Région bruxelloise soutient le lancement de projets pilotes d'inventaires d'invendus dans les grandes surfaces et dans le secteur de la production. Il nous semble que les mécanismes proposés dans le cadre de notre Conseil communal devraient soutenir les expériences existantes et non les décourager.

Pouvez-vous me dire si le dispositif que vous proposez, ou proposerez, prévoit une adaptation du permis d'environnement ? La chaîne de magasins Colruyt mène une gestion globalisée de ses invendus alimentaires, lesquels sont réorientés vers sa centrale où ils sont redistribués. La chaîne de magasins Delhaize a signé une convention avec des entreprises de travail adapté, et non des associations caritatives, qui transforment ces invendus. Ces expériences entrent-elles dans le cadre de votre proposition ?

Ecolo-Groen! souhaite dégager des solutions pour réduire le gaspillage selon deux axes que, j'espère, nous pourrons partager : l'objectif social de permettre à ceux qui en ont besoin de bénéficier des invendus consommables ; l'objectif environnemental de réduire la production de déchets organiques.

La proposition d'intégrer au permis d'environnement une condition particulière prévoyant que les produits encore consommables doivent être proposés par l'exploitant à au moins une association caritative affiliée à la Fédération belge des banques alimentaires risque de voir sa portée limitée. En effet, elle ne concerne que les établissements de plus de 1.000 m², ceux-là mêmes qui sont soumis à permis d'environnement. En outre, la durée de validité des permis d'environnement est de 15 ans ; avant qu'ils aient tous été renouvelés, il peut donc s'écouler un certain temps. Ajoutons à cela que la sécurité alimentaire exigera une définition claire des invendus consommables dont la date limite de consommation n'est pas atteinte au moment de leur distribution.

La motion d'Ecolo-Groen! propose une démarche différente : faire le point de la situation sur le territoire de la ville de Bruxelles et identifier les besoins des banques alimentaires, voire des entreprises d'économie sociale. Précisons que dans notre proposition, ces dernières ont un rôle à jouer, alors qu'elles n'apparaissent pas dans le dispositif proposé par le groupe socialiste. Nous souhaitons également identifier les commerces et les établissements horeca susceptibles de produire des déchets alimentaires consommables. L'agenda 21 local est un outil de bonne gestion environnementale qui permet de lutter contre les gaspillages. Il pourrait être étendu à la production et à la consommation pour ne plus se limiter à la seule distribution.

La majorité a annoncé qu'elle ne voterait pas notre motion. Je lui demanderai d'avoir l'élégance d'ajouter à son texte deux paragraphes :

- demander aux services communaux de réaliser une enquête sur le territoire de la Ville permettant d'identifier le sort réservé par les grandes et moyennes surfaces aux invendus encore consommables, les besoins des banques alimentaires et des entreprises d'économie sociale qui reconditionnent les produits et le sort des fruits et légumes trop détériorés pour être consommés ;

- demander au Collège de faire modifier l'agenda 21 local afin d'y inscrire de nouvelles actions visant à lutter contre le gaspillage alimentaire par les producteurs, les commerçants, les consommateurs et les cuisines collectives publiques ;

- étendre le dispositif, non seulement aux associations caritatives affiliées à la fédération, mais aussi aux entreprises d'économie sociale qui conditionnent une série d'invendus pour des restaurants sociaux, par exemple.

Nous vous demandons de travailler sur une motion commune qui reprendrait vos propositions et les nôtres.

M. le Bourgmestre. - La parole est à Mme Milquet.

Mme Milquet. - Je me joins à la demande de Mme Nagy. Il me semble en effet que

les objectifs des uns et des autres ne sont pas antinomiques. Le texte de la présente motion permettrait de développer une analyse plus scientifique de la situation et de mettre en œuvre un plan d'action plus transversal, davantage que la mesure proposée par la majorité, du moins d'après ce que nous avons pu en lire dans la presse, puisque nous n'avons pas reçu le texte. En effet, d'autres mesures, notamment fiscales, pourraient accompagner le dispositif. Je souhaite que le Conseil communal puisse travailler sur un tel texte en étendant son champ d'action.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Maingain.

M. Maingain.- Le groupe FDF approuve le principe. Un projet concret doit à présent être élaboré par un groupe de travail composé d'élus du Conseil communal. Le fait que nous adoptions une position commune serait un excellent signal démocratique lancé à ceux de nos citoyens qui attendent une telle mesure.

M. le Bourgmestre.- Cette proposition me semble pertinente. Je vous présente mes excuses pour les problèmes techniques qui nous ont empêchés de produire la traduction du texte de notre motion. Il est essentiel que nous nous attelions ensemble à la rédaction d'une motion commune à l'ensemble du Conseil communal. C'est un projet essentiel, moderne, humain, social et convivial qui mérite que nous nous rencontrions en groupe de travail pour définir en commun ses dispositions.

Je propose donc de reporter le vote d'aujourd'hui et de soumettre au prochain Conseil communal un texte qui rallie l'approbation de tous les groupes.

La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- Notre groupe accepte cette proposition. Il est toutefois surréaliste que vous annonciez des mesures à la presse le lendemain du dépôt d'une motion par Ecolo-Groen!, et que quinze jours plus tard, vous n'ayez toujours pas de texte de motion à nous proposer !

M. le Bourgmestre.- Le texte existe, mais nous ne disposons pas encore de sa traduction.

Mme Nagy.- Oui, mais nous n'avons rien reçu.

M. le Bourgmestre.- Une décision commune renforcerait la portée d'une telle motion.

Mme Nagy.- Le groupe Ecolo-Groen! est heureux d'avoir ouvert le débat et amené le Collège à prendre des décisions en la matière en déposant une motion. Nous sommes partisans d'un texte commun sur lequel nous pourrions voter dans une quinzaine de jours. Au nom de mon groupe, je retire notre proposition de motion.

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- Madame Nagy, je souhaiterais clarifier la situation. Une décision a été prise par le Collège le 7 février. Elle consiste à ajouter, à chaque renouvellement du permis d'environnement, une clause qui vise à réduire le gaspillage alimentaire et à permettre aux associations affiliées aux banques alimentaires de distribuer les invendus consommables à ceux qui en ont besoin. Nous avons annoncé cette décision, à l'époque, donc avant le dépôt de votre motion, *in tempore non suspecto*. Le parti socialiste n'a pas attendu pour agir en la matière, puisqu'une série de communes gérées par lui ont déjà pris des décisions allant dans ce sens, et nous continuerons de travailler sur ce dossier.

Notre motion est plus complète ; elle intègre d'ailleurs des éléments parmi ceux que vous proposez. Un texte existe, mais nous avons rencontré des problèmes de traduction.

Mme Nagy.- Pouvons-nous disposer du texte de cette motion ?

M. El Ktibi, échevin.- Oui, en français. Mais, en principe, je dois vous le remettre dans les deux langues.

M. le Bourgmestre.- Vous le recevrez plus tard au cours de cette séance.

Le principe de reporter la discussion à quinze jours pour obtenir l'unanimité sur un texte de motion me semble pertinent.

La parole est à M. Ceux.

M. Ceux.- Je marque mon accord sur cette proposition. Toutefois, je rappelle que les permis d'environnement, à l'exception des plus simples qui consistent en une simple déclaration, sont tous délivrés par la Région. Dans ce cadre, la question se pose des compétences de la Ville en cette matière.

Questions orales

Question orale de M. Maingain concernant « la gestion de la délivrance de documents d'identité et administratifs au département Démographie »

M. Maingain.- La presse a fait état de la décision du Conseil d'État relative à l'affaire des cartes d'identité à la Ville de Bruxelles. L'affaire étant encore en cours d'instruction, je ne reviendrai pas sur la décision du Conseil d'État, ni sur les cas individuels.

Mon interpellation a pour objectif de connaître la politique qui sera menée par le nouvel échevin de l'État civil dans le cadre du département de la Démographie, à la suite de cette affaire.

Le groupe MR, à l'époque dans l'opposition, s'était montré très critique quant à la manière dont cette affaire avait été gérée par l'échevin compétent.

J'aimerais interroger l'échevin sur la manière dont il compte gérer ce département pour en améliorer le fonctionnement.

Parallèlement au processus disciplinaire, il nous avait été annoncé un audit sur le fonctionnement de ce service. Où en est-il ?

La cellule d'audit était censée remettre un rapport annuel. Quelles en sont les conclusions ?

M. le Bourgmestre.- La parole est à M. Close.